

TARIFS 2025 -2026

à partir du 8 juillet 2025

Accueils périscolaires & de loisirs
Animations vacances, restauration scolaire

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES VIA L'ESPACE FAMILLES
pour les accueils de loisirs et animations vacances.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025

Quotient Familial	Tarif horaire*	Goûter
de 0 à 300	1€	0,35€
de 301 à 500	1,11€	0,35€
de 501 à 759	1,21€	0,35€
de 760 à 1000	1,26€	0,35€
de 1001 à 1400	1,35€	0,35€
de 1401 à 1800	1,51€	0,35€
>1800	1,63€	0,35€

INFOS RÉSERVATIONS

La facturation s'applique à compter de la prise en charge de l'enfant, le matin jusqu'au commencement des cours. Elle s'applique le soir à partir de la fin des cours jusqu'au départ de l'enfant. Le goûter sera facturé obligatoirement lorsque l'enfant est présent à l'ouverture de l'accueil périscolaire du soir.

*Goûter non compris. Facturé au quart d'heure.

Départ après l'heure de fermeture : 10€/retard/enfant

ANIMATIONS VACANCES

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025

Quotient familial	Tarif pour l'après-midi - Goûter compris	
	Résidents Agglo	Résidents hors Agglo
de 0 à 300	4,95€	6,19€
de 301 à 500	6,13€	7,66€
de 501 à 759	7,94€	9,93€
de 760 à 1000	9,36€	11,72€
> 1001	9,65€	12,04€

Départ après l'heure de fermeture : 10€/retard/enfant

INFOS RÉSERVATIONS

Les réservations et les annulations doivent être effectuées via l'Espace Familles avant le mercredi soir minuit, précédant le début de la semaine concernée. A défaut d'annulation dans le délai imparti et sans certificat médical, l'activité sera facturée (règlement intérieur disponible sur l'Espace Familles). L'Agglomération de Saintes se réserve le droit d'annuler les animations vacances si les effectifs devaient s'avérer insuffisants.

ACCUEILS DE LOISIRS

Tarifs à partir du 8 juillet 2024 (mercredis et vacances scolaires)

TARIFS RÉSIDENTS AGGLO	Tarif journée	Tarif 1/2 journée	Majorations			
			Veillée	Nuitée	Sorties	
					Coût réel < 8€/enfant	Coût réel > 8€/enfant
de 0 à 300	6,13€	4,95€	3,13€	6,28€	1,23€	2,47€
de 301 à 500	8,34€	6,13€	4,08€	8,17€	1,49€	3,04€
de 501 à 759	10,54€	7,94€	5,02€	10,04€	1,74€	3,60€
de 760 à 1000	11,97€	9,36€	6,28€	12,55€	1,98€	4,16€
> 1001	12,23€	9,65€	7,08€	14,13€	2,25€	4,60€

Demi-journée : le matin jusqu'à 13h30, l'après-midi à partir de 12h

Toute erreur de pointage constatée devra faire l'objet d'une réclamation auprès de la direction de l'accueil de loisirs.

INFOS RÉSERVATIONS

La réservation est obligatoire. Elle doit être effectuée sur www.agglo-saintes.fr > Espace Familles, en respectant les délais suivants :

- concernant le mercredi : jusqu'au dimanche soir minuit précédant le mercredi
- concernant les vacances : 8 jours avant le début de la semaine concernée, soit jusqu'au dimanche minuit.

TARIFS RÉSIDENTS HORS AGGLO	Tarif journée	Tarif 1/2 journée	Majorations			
			Veillée	Nuitée	Sorties	
					Coût réel < 8€/enfant	Coût réel > 8€/enfant
de 0 à 300	7,66€	6,19€	3,93€	7,84€	2,47€	4,97€
de 301 à 500	10,41€	7,66€	5,10€	10,20€	3,04€	5,53€
de 501 à 759	13,20€	9,93€	6,28€	12,55€	3,60€	6,09€
de 760 à 1000	14,97€	11,72€	7,84€	15,70€	4,16€	6,65€
> 1001	15,31€	12,04€	8,84€	17,65€	4,60€	7,09€

Départ après l'heure de fermeture : 10€/retard/enfant

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles. L'annulation s'effectue via l'Espace Familles dans les mêmes délais que les réservations. A défaut d'annulation dans le délai imparti et sans certificat médical, l'activité sera facturée.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025

Quotient Familial	de 0 à 300	de 301 à 500	de 501 à 759	de 760 à 1000	de 1001 à 1400	de 1401 à 1800	>1800
Tarifs / repas	1,17€	1,56€	2,67€	3,19€	3,70€	3,97€	4,48€
Tarifs / repas non réservé	1,67€	2,06€	3,17€	3,69€	4,20€	4,47€	4,98€

La réservation des repas est obligatoire : le service éducation réserve automatiquement les repas pour tous les enfants pour l'année scolaire.

Les modifications doivent être effectuées sur l'Espace Familles ([accessible depuis agglo-saintes.fr](http://accessible.depuis.agglo-saintes.fr)) au plus tard à 10h le jour scolaire précédent.

Annulation hors délai : prise en compte seulement pour raison médicale sur envoi d'un mail ou d'un courrier justificatif du responsable de l'enfant ou d'un certificat médical (envoyé dans les 24h suivant l'absence) avec application d'une journée de carence.

05 46 93 41 50

education.enfance.famille@agglo-saintes.fr
info@agglo-saintes.fr



L'essentiel & plus encore



+ d'infos sur Espace Familles

www.agglo-saintes.fr



SAINTES
GRANDES RIVES
L'Agglo